

De: Frédéric MARLIERE, Président de la Société Française de Kinésithérapie Vestibulaire (SFKV)

Sébastien DOUTRELIGNE, Président de la Société Internationale de Rééducation Vestibulaire (SIRV)

Paris, le 15 février 2021

A: Madame Pascale MATHIEU, Présidente du Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

Madame la Présidente,

Nous avons découvert avec surprise sur le site du CNOMK une publication du 11 février dernier ayant trait à la rééducation vestibulaire destinée aux patients.

Si l'initiative est louable, nous, sociétés savantes et kinésithérapeutes vestibulaires, déplorons amèrement qu'elle ait été prise sans nous consulter, faisant fi de notre expertise en la matière.

Le rôle d'une société savante est de promouvoir une pratique spécifique, de la défendre et de la faire connaître au plus grand nombre de la façon la plus pertinente possible, en lien avec les dernières connaissances scientifiques et notre pratique de terrain.

La vulgarisation n'implique pas de plagier ou de fausser l'information. Pourtant l'auteur, dont on ignore le nom, s'est permis des copier-coller (preuves à votre disposition) de publications disponibles sur nos sites, et pour le reste a commis plusieurs approximations ou omissions d'importance que l'on pourrait détailler.

Au premier rang d'entre elles, cet « oubli » fondamental : le rédacteur semble en effet ignorer qu'une forte proportion de nos patients nous arrive sans diagnostic précis et que la réalisation d'un bilan kinésithérapique est obligatoire, légalement mais surtout professionnellement. Or, il n'en est fait mention nulle part. Ce bilan est pourtant l'élément-clé de notre pratique puisqu'il conditionne totalement notre prise en charge. Il permettra également au kinésithérapeute vestibulaire d'opérer un triage des patients envoyés par des prescripteurs non spécialistes en détectant une urgence éventuelle, ou en aiguillant vers une prise en charge médicale spécialisée (ORL, neurologue).

Je vous renvoie à l'article issu d'un travail de thèse, disponible en libre accès sur nos sites respectifs (SFKV, SIRV), sur l'état des lieux de la kinésithérapie vestibulaire en France. Vous pourrez y lire que le kinésithérapeute vestibulaire en 2021 ne se résume pas à un simple effecteur d'une prescription médicale.

Comment promouvoir le rôle du kinésithérapeute et défendre sa place à l'avenir dans la chaîne de soins si vous permettez l'impasse sur ce qui lui permettra demain, de prétendre peut-être à un accès direct ?

C'est pourtant le discours que vous défendez dans les médias et vos courriers officiels. Cet exemple va à son encontre.

Pourquoi le Conseil de l'Ordre de notre profession ne fait pas appel à ses adhérents (a fortiori spécialisés, via les sociétés savantes) qu'il est censé représenter et défendre, pour mettre en valeur leurs pratiques ? Quelle crédibilité pense-t-il en retirer à l'issue ?

Et pourtant, Madame la Présidente, vous nous connaissez. Nous sommes venus vous présenter notre problématique le 27 février 2020, vous demandant votre aide pour défendre notre spécialité face aux volontés prédatrices d'autres professions, en particulier des orthoptistes.

Vous nous avez parlé de compétences partagées alors que le problème est bien plus grave : il s'agit d'une tentative d'investir totalement notre champ de compétence pour se l'accaparer. Nous vous amenions un projet de Pratiques Avancées proposé et soutenu par la DGOS et vous vous étiez engagée à le soutenir (vous en faisiez cas d'ailleurs dans un message Twitter de l'époque). Depuis, votre silence a été assourdissant...; toutes nos tentatives depuis un an pour entrer en contact avec vous ont été soigneusement filtrées. Auriez-vous changé d'avis sans nous en informer ? Est-ce que vous laisserez la kinésithérapie à nouveau se voir amputée d'un de ses domaines d'excellence comme cela a été le cas par le passé pour d'autres spécificités ?

Cet immobilisme a largement facilité l'avancée des orthoptistes qui se forment dans notre domaine, s'équipent en matériel et pratiquent désormais en parfaite impunité, au vu et au su de tous, alors que la rééducation vestibulaire ne fait pas partie de leur champ de compétence et que, de surcroît, leurs actes sont bien plus coûteux que les nôtres pour l'Assurance Maladie.

Nous vous offrons sur un plateau la possibilité d'expérimenter à travers notre « niche » de kinésithérapeutes formés et équipés, la kinésithérapie de demain que vous appelez officiellement de vos vœux ; pourquoi dès lors une telle indifférence ?

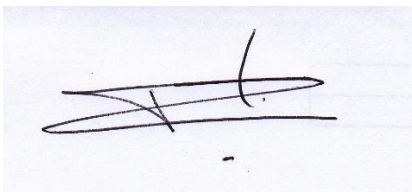
Ce comportement méprisant pour notre cause choque profondément nos adhérents et nous espérons que ce courrier vous fera enfin réagir et comprendre l'urgence de la situation.

C'est notre rôle de vous relayer cette colère mêlée d'indignation, mais également de vous rappeler que **notre souhait est avant tout de fédérer les énergies, de travailler main dans la main avec tous les acteurs de notre profession, le CNOMK en tête, pour la faire grandir et lui donner une maturité qui lui fait encore défaut.** Et cela passera par la prise en compte des spécialités (qui aspirent à ne plus être de simples « spécificités ») en kinésithérapie, qui aideront à cette reconnaissance pour l'ensemble de la profession par leur expertise dans des domaines ciblés. C'est une demande forte de ses acteurs et déjà une réalité de terrain.

Nous comptons donc pouvoir échanger avec vous dans les plus brefs délais sur ces sujets fondamentaux pour notre avenir commun.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

F.MARLIERE, président de la SFKV



S.DOUTRELIGNE, président de la SIRV

